

En Tunisie, le droit des femmes régresse d'année en année !

écrit par Monique B | 16 août 2024



«Libérez les femmes», a scandé une manifestante lors du rassemblement organisé en faveur de la libération des militantes et des politiciennes emprisonnées à Tunis, le 13 août 2024.



«Libérez les femmes», a scandé une manifestante lors du rassemblement organisé en faveur de la libération des militantes et des politiciennes emprisonnées à Tunis, le 13 août 2024.

Le 13 août, la Journée de la femme en Tunisie a été marquée par une manifestation féministe refusant les célébrations en raison de violations constantes des droits des femmes et des restrictions sur les libertés.

«**La Fête de la femme revêt un caractère protestataire en raison des reculs dans les droits acquis et de l'incarcération de nombreuses femmes**» a souligné le 13 août la présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates Neïla Zoghalmi.

Depuis 68 ans, la Tunisie célèbre chaque 13 août la Fête nationale de la femme. Cette date a été symboliquement choisie en commémoration de la promulgation, le 13 août 1956, du Code du statut personnel, une législation révolutionnaire pour son époque qui avait accordé aux femmes des droits substantiellement renforcés, notamment en matière de mariage, de divorce et d'héritage. La Tunisie est le seul pays arabe qui interdit explicitement la polygamie.

Toutefois, ce 13 août, les militantes féministes ont dénoncé

un «**contexte d'inégalité**». En faveur des droits des femmes, la «dynamique féministe», en partenariat avec des associations, organisations nationales et partis démocratiques, a organisé une marche de protestation, qui a débuté sur la place Mohamed-Ali, devant le siège de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), et s'est dirigée vers l'avenue Habib-Bourguiba dans la capitale Tunis, rapporte Mosaïque FM.

La manifestation avait pour objectif de marquer le refus de célébrer la Fête nationale de la femme en raison des violations persistantes des droits des femmes ainsi que des restrictions constantes sur leurs libertés.

La militante Neïla Zoghalmi, dans ses déclarations rapportées par la radio tunisienne, a appelé à «la libération immédiate de toutes les détenues pour leurs activités publiques, à la fin des poursuites contre les femmes journalistes, militantes, civiles et politiques de toutes orientations, et à l'indépendance du pouvoir judiciaire».

Des figures féminines de l'opposition tunisienne ont été emprisonnées, notamment **la journaliste Chadha Hadj Mbarek**, incarcérée depuis plus d'un an et accusée d'être impliquée dans l'affaire de la société de production médiatique et numérique Instalingo, spécialisée dans la production et le développement de contenu numérique et accusée depuis 2022 de manipulation d'opinion «en vue de changer la forme du gouvernement».

En outre, **la présidente du Parti destourien libre Abir Moussi**, emprisonnée depuis octobre 2023, a récemment été condamnée à deux ans de prison en vertu du décret-loi n°54 de lutte contre les «fausses nouvelles». Quant à **l'avocate Sonia Dahmani**, elle a été condamnée, le 6 juillet, à un an de prison pour «diffusion de fausses nouvelles». Elle a également été jugée sur la base du décret-loi n°54.

Relatif aux crimes liés aux systèmes d'information et de communication, le décret-loi en question a été promulgué en 2022 par le chef de l'État Kaïç Saïéd.

<https://français.rt.com/afrique/113048-tunisie-journee-femme>